Règlement du
20ème Tournoi régional de
l'ES LA VILLE AUX DAMES Tennis de Table

Article 1. Le Samedi 09 Janvier 2027 sera organisé à la salle spécifique Nicole FORTIN, rue Colette, un tournoi régional selon les règlements de la F.F.T.T.. Ce tournoi se déroulera sur 12 tables.

Article 2. L'épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés des associations de la région du club organisateur.

Juge arbitre :Sandrine Fouquet et Vivien Lancon (Saisie SPID)
Logistique informatique : Matthieu DESCAVES
Responsables du tournoi : Matthieu DESCAVES, 5 rue du Lavoir 37150 La Croix en Touraine

Article 3. Tableaux et récompenses

Fin du pointage	SAMEDI 09 JANVIER 2027			Prix	Nb Joueurs	1er	2ème	3ème	Total
SERIE 1									
08H30	09H00	A	500 à 699 points	7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
09H30	10H00	B	500 à 1199 points	7 €	24	40 €	20 €	10 €	70 €
10H30	11H00	C	500 à 899 points	7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
SERIE 2									
12H30	13H00	D	500 à 1399 points	7 €	24	60 €	30 €	15 €	105 €
14H00	14H30	E	500 à 799 points	7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
15H30	16H00	F	500 à 1099 points	7 €	24	40 €	20 €	10 €	70 €
SERIE 3									
17H30	18H00	G	500 à 1599 points	7 €	24	60 €	30 €	15 €	105 €
18H30	19H00	H	500 à 999 points	7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
SERIE 4									
20H00	20H30	I	Doubles < 2500pts	10 €	24	70 €	40 €		110 €
							Total samedi =		**668 €**

Récompenses aux 3 premiers de chaque tableau (sauf Doubles) en espèces (en chèques, à l'ordre des parents pour les

*Si les tableaux sont remplis de moins de 65 % des participations prévues, les dotations seront de 70 % de la dotation de départ

*Si les tableaux sont remplis de moins de 35 % des participations prévues, les dotations seront de 50 % de la dotation de départ

*Si les tableaux sont remplis de moins de 25% des participations prévues, le tableau peut être annulé par l'organisation et le JA

Article 4. Dans les séries les qualifications pour le tableau final se feront par poule de 3 ou 4 joueurs (ses) avec 2 qualifiés(es) par poule, en fonction du nombre d'inscrits.

Article 5. Chaque participant(e), suivant son classement (et sa catégorie) pourra s'inscrire au maximum dans 1 tableau de chaque série simultanément + le tableau double le samedi, et dans 1 tableau de chaque série simultanément + le tableau Toutes Séries le dimanche. (*Possibilité de s'inscrire dans un ou des tableaux supplémentaires en cas d'élimination dans l'un des tableaux précédents : un joueur ne pourra jouer que dans 3 tableaux en même temps).*

Article 6. Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes de 11 points.

Article 7. Le pointage devra être fait au moins 30 minutes avant l'horaire de début de tableau et le scratch sera prononcé 15 minutes après le début de l'épreuve.

Article 8. Vous avez la possibilité de vous inscrire sur place ou à l'avance. Les engagements seront clôturés 1 heure avant le début du tableau.

Article 9. Afin d'assurer une gestion rigoureuse, nous demandons aux joueurs (ses) de respecter les horaires.

Article 10. La tenue sportive sera exigée. Les balles PVC (40mm) seront fournies par les joueurs (ses).

Article 11. Dans tous les tableaux, le perdant arbitrera le tour suivant. En poule, les joueurs (ses) assurent leur arbitrage.

Article 12. Les décisions des juges arbitres seront sans appel. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 13. Les joueurs (ses) devront être en mesure de présenter leur attestation de licence et une pièce d'identité aux juges arbitres.

Article 14. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes, de vols ou de tout incident survenu au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et les trajets.

Article 15. Une buvette avec sandwichs sera à la disposition des joueurs (ses).

Article 16. Il est formellement interdit de fumer dans la salle et de manger dans les aires de jeu.

Article 17. Le port de chaussures de sport propres est obligatoire.

Article 18. Le tirage au sort aura lieu 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 19. L'envoi des résultats au comité d'Indre et Loire par le comité d'organisation se fera dans le mois qui suit la compétition.

Article 20. Tournoi homologué sous le numéro 2510/2025-R

Les co-présidents de la section ESVD Tennis de Table.
Christophe Courtois – Joel Meunier

N° du club : 04370439 - Siège social : Mairie de LA VILLE AUX DAMES - 37700 LA VILLE AUX DAMES
www.esvdtt.fr